



CONFERENCES NEUTRALITE CARBONE L’Institut Paris Region

Rencontre # 3 : Zéro émissions nettes : L’économie francilienne, fer de lance de la neutralité carbone ?

Compte-rendu du webinaire du 4 février 2021

Programme et intervenants :

Accueil et introduction aux enjeux de la neutralité carbone pour les entreprises en Île-de-France
Martin HERVOUET et Pascale LEROI, chargés d’études économie, Institut Paris Region

Table-ronde 1 : Comment les entreprises peuvent contribuer à l’objectif de neutralité carbone

César DUGAST, consultant senior, Carbone 4
Aurélia MENACER, Responsable énergie, climat & éco-conception, RATP
Rodolphe LANDEMAINE, Fondateur de Maison Landemaine

Table-ronde 2 –L’action publique au service de la transition bas-carbone des entreprises

Edouard FOURDRIN, coordinateur de l’initiative ACT, ADEME
Hélène QUILLIEN, Cheffe de projet Diag Eco-Flux, Bpifrance
Olivier TOUZE, Directeur qualité et développement durable, Groupement Les Mousquetaires

L’enjeu de la neutralité carbone pour les politiques économiques de la Région Île-de-France

Sylvain LECLANCHER, Adjoint à la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Entreprises et Emploi, Région Ile-de-France



LES ENJEUX DE LA NEUTRALITE CARBONE POUR LES ENTREPRISES EN ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse des propos de **Martin HERVOUET** et **Pascale LEROI**, chargés d’études économie, Institut Paris Region.

LES GRANDS ENJEUX DE LA NEUTRALITÉ CARBONE AU NIVEAU DU MONDE ET DE LA FRANCE

En introduction de cette nouvelle rencontre, il a été rappelé que parvenir à zéro émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial le plus rapidement possible est indispensable pour stopper le réchauffement planétaire au niveau le plus bas possible. Pour cela, il faut absolument réduire à aussi près que possible de zéro *réel* toutes les émissions qui peuvent l’être, en particulier les émissions liées aux énergies fossiles dans les transports, le chauffage du bâti, la production d’électricité, la chaleur industrielle.

Pourquoi parle-t-on alors de « zéro net », et pas de « zéro tout court » ? Pour deux raisons. D’une part, il sera a priori difficile d’éliminer totalement les émissions de certains secteurs comme la production de ciment, la sidérurgie, l’agriculture-élevage, les transports internationaux.

« Les stratégies ZEN sont des stratégies de ruptures par rapport au tendanciel. Elles nécessitent des rythmes annuels de réduction des émissions de GES sans précédent. (...) Tout retard pris aujourd’hui sera encore plus difficile à rattraper demain »

Martin HERVOUET

Leurs émissions résiduelles (et seulement celles-ci) devront donc être soit compensées par des quantités équivalentes de CO₂ séquestré dans les forêts et les sols, soit captées à la source par des procédés technologiques. D'autre part, le secteur mondial des terres (sols et forêts) est actuellement une source *nette* d'émissions de GES à cause de la déforestation et de l'artificialisation et de la dégradation des sols. Il faut absolument enrayer cette tendance, et faire même en sorte qu'il devienne un puits *net* de carbone afin qu'il contribue à compenser les émissions résiduelles mentionnées ci-dessus. Pour y parvenir, l'ensemble des leviers doivent être mobilisés, car aucun ne suffira à lui seul, étant donné l'ampleur de la tâche : décarboner l'énergie et les procédés de production grâce aux énergies renouvelables et aux technologies bas-carbone ; améliorer l'efficacité énergétique et matérielle pour faciliter cet effort de décarbonation ; et enfin adopter des comportements, pratiques et usages plus sobres pour éviter les effets rebonds liés à l'amélioration de l'efficacité.

LES ENTREPRISES FRANCILIENNES ET LA NEUTRALITE CARBONE

Lors de la deuxième rencontre du cycle ZEN centrée sur les atouts et défis de la région francilienne, il a été rappelé le rôle central de l'Île-de-France face à l'objectif de neutralité carbone, au regard de son poids économique en France et en Europe. Certaines de ses caractéristiques, et notamment son ouverture à l'international, soulèvent des enjeux sur la stratégie à adopter en matière de neutralité carbone pour l'économie francilienne et l'ensemble des entreprises.

Si le terme « entreprise » recouvre des réalités très différentes, l'ensemble des entreprises sont concernées par les orientations de la stratégie nationale bas carbone. Elles participent toutes aux émissions de GES : par leur fonctionnement, les matières premières qu'elles emploient ou les produits qu'elles mettent sur le marché. Alors que

certaines entreprises sont ciblées par des obligations réglementaires de réduire leurs émissions au regard de leur taille ou de leur secteur d'activité, d'autres agissent de manière volontaire par conviction, par anticipation des marchés futurs ou afin d'être davantage en phase avec les attentes des consommateurs. La transition bas carbone des entreprises doit être appréhendée comme une contribution à l'objectif mondial ZEN.

Si une montée en puissance des engagements et initiatives des entreprises en faveur de la neutralité carbone est observée, les résultats obtenus restent très largement insuffisants pour atteindre les objectifs fixés par la SNBC. De nombreuses obligations ne sont pas respectées et ces manquements ne font pas l'objet de sanction. Le rôle des politiques publiques est ainsi fondamental pour accompagner la transformation des entreprises et inscrire leurs activités dans la transition bas carbone.

LES ENTREPRISES FRANCILIENNES

1 177 600 entreprises en Île-de-France

2% des entreprises ont plus de **100** salariés et représentent **52%** de l'emploi

81% des établissements ont moins de **10** salariés et représentent **16%** de l'emploi

1/5 des entreprises sont artisanales



COMMENT LES ENTREPRISES PEUVENT CONTRIBUER A L'OBJECTIF DE NEUTRALITE CARBONE

Synthèse des propos de **César DUGAST**, consultant senior, Carbone 4 ; **Aurélia MENACER**, responsable énergie, climat & éco-conception, RATP ; **Rodolphe LANDEMAINE**, Fondateur de Maison Landemaine

RENDRE LA NEUTRALITE OPERATIONNELLE POUR LES ENTREPRISES

Pour s'engager en faveur de la neutralité carbone, les entreprises rencontrent un écueil relatif à leur perception. Les entreprises ont longtemps appréhendé la neutralité carbone par le prisme de la

compensation de leurs propres émissions, alors que la notion « science-based » de la neutralité carbone désigne l'objectif mondial d'équilibrage entre émissions et absorptions. Ainsi, les entreprises ne doivent pas se limiter à la compensation de leurs émissions de GES mais engager des transformations plus profondes de leurs activités afin

que celles-ci contribuent à la trajectoire vers la neutralité carbone mondiale. Le projet Net Zero Initiative développé par Carbone 4 avec des entreprises volontaires a notamment pour ambition de réconcilier l'action en faveur du climat des entreprises avec la notion de neutralité carbone mondiale telle que définie par la science.

LE PROJET NET ZERO INITIATIVE DEVELOPPE PAR CARBONE 4

A la genèse de ce projet se trouve l'objectif de reconnecter l'action des entreprises à l'objectif de neutralité carbone. Une dizaine d'entreprises ont participé volontairement dès 2018 à cette initiative, appuyées par un Conseil scientifique dédié composé d'experts. Ce travail a abouti à la réalisation d'un référentiel de contribution des organisations à la neutralité carbone, paru en 2020. Ce référentiel identifie trois leviers que doivent mobiliser les entreprises de manières complémentaires afin de contribuer à la neutralité carbone mondiale :

- 1) Réduire ses émissions de GES
- 2) Aider les autres à réduire leurs émissions, en commercialisant des solutions bas carbone ou en finançant des projets bas carbone
- 3) Augmenter les puits de carbone

« Il est assez urgent et nécessaire en tant qu'entreprise de toujours se poser la question de savoir « comment je peux transformer mon activité pour qu'elle soit compatible avec un monde, une France ou un territoire neutre en carbone ? » »

César DUGAST, consultant senior,
Carbone 4

TEMOIGNAGES D'ENTREPRISES ENGAGEES EN FAVEUR DE LA NEUTRALITE CARBONE

LA PARTICIPATION DE LA RATP AU PROJET NET ZERO INITIATIVE

La RATP est l'une des entreprises qui a contribué de manière volontaire au développement du projet Net Zéro Initiative de Carbone 4. En matière de neutralité carbone, la première contribution de la RATP repose sur ses efforts engagés pour proposer une offre de transports bas carbone, au regard du nombre très important de voyageurs transportés chaque jour (16 millions). Ainsi, en Ile-de-France, sur le réseau de la RATP et à distance égale, on émet jusqu'à 60 fois moins de CO₂ lorsqu'on se déplace en RER, en métro ou en tramway qu'en empruntant sa voiture particulière.

Par ailleurs, pour répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée, la RATP a établi sa feuille de route énergie-climat qui fixe les 4 priorités suivantes :

- 1) Sobriété énergétique : Réduire les consommations d'énergie (certification ISO 50001)
- 2) Energies renouvelables et de récupération - Développer l'utilisation d'énergie décarbonées (géothermie sur la L14, récupération de la chaleur sur la L11)
- 3) Comptabilité carbone - Compter, mesurer pour mieux agir (Net Zero Initiative, Bilan Carbone)
- 4) Adaptation au changement climatique - Anticiper les impacts du changement climatique (dont plan de prévention des risques d'inondations).

Ainsi, dans la lignée du référentiel Net Zero Initiative qui établit trois leviers mobilisables pour les entreprises en vue d'atteindre la neutralité carbone, la RATP agit également sur plusieurs leviers qui dépassent les simples approches de compensation des émissions ou de réduction. Par ailleurs, si la RATP travaille pour réduire ses impacts directs, elle s'engage avec les acteurs du territoire pour réduire les émissions de celui-ci. Par exemple, la RATP s'engage avec Île-de-France Mobilités au travers du Plan Bus 2025 à convertir 100% des centres de bus à l'électrique ou au bioGVN, ce qui concerne près de 4 700 bus

LES OBJECTIFS DE LA RATP

D'ici 2025 : - **20%** sur les consommations d'énergie et - **50%** sur les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2015).

En 2019, la RATP était à : - **7%** pour les consommations d'énergie et - **12%** sur les émissions de CO₂ (par rapport à 2015).

1er opérateur de transport multimodal au monde certifié ISO 50001

LES INITIATIVES DES BOULANGERIES LANDEMAINE EN FAVEUR DE LA NEUTRALITE CARBONE

Maison Landemaine, qui regroupe une vingtaine de boulangeries et près de 300 personnes, a récemment ouvert une boulangerie végétale. Son engagement en faveur de la neutralité carbone ne se résume cependant pas à cette seule enseigne. Suite à un audit de ses activités réalisé par Carbone 4, le groupe a choisi de faire de la décarbonation sa priorité. Il est ressorti de cet audit que c'est en agissant sur ses intrants que le groupe pouvait avoir le plus de poids en faveur de la neutralité carbone. Il

a donc été décidé de réduire la place des produits carnés dans les gammes du groupe : ainsi de nos jours, près de 60 à 70% des gammes sont végétales. Un travail sur la localisation et la provenance des produits, et notamment du blé, a également été mené.

Maison Landemaine impulse également une dynamique en faveur de la neutralité carbone en interne. Une conférence « Electrochoc » a été organisée pour faire de la décarbonation le sujet central de la prise de décision de l'ensemble des

cadres. A sa suite, des cellules internes ont été montées pour piloter et diffuser les bonnes actions et pratiques, relayées par une newsletter. Par ailleurs, il a été décidé de rembourser uniquement les repas végétariens des cadres, pour inciter à des changements de pratiques au niveau individuel et mettre en adéquation la transformation des activités du groupe et celle des individus à leur propre échelle. Pour compenser ces émissions, le groupe a également acheté 200 hectares de terres qui sont en cours de replantation.

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

Comment concilier intérêts de courts et longs termes pour une entreprise ?

Selon les intervenants interrogés, il est nécessaire pour les entreprises de s'engager sur des actions de long terme en faveur de la transformation de leur business modal si elles ne veulent pas s'exposer à des risques ultérieurs. De nombreuses évolutions sont déjà à l'œuvre : les clients souhaitent pouvoir accéder à des produits à impact environnemental et social positif, les jeunes talents qui rentrent sur le marché du travail souhaitent rejoindre des entreprises au business model vertueux et les investisseurs favorisent les entreprises qui se dotent d'une stratégie de réduction de leurs émissions. A ce sujet, Rodolphe Landemaine a apporté son témoignage : alors que son entreprise a pris un parti pris audacieux et sans concession en faveur de la décarbonation, son offre a rencontré une forte demande de la part des clients. En parallèle du réseau de boulangeries de Maison Landemaine, le groupe développe une start-up qui travaille sur la production de blanc d'œuf végétal : de nombreux candidats et jeunes talents postulent auprès de la start-up pour travailler sur ce projet, qui rencontre un vif intérêt.

Est-ce que la stratégie de Maison Landemaine intègre le recours à des produits de saison ?

Maison Landemaine a recours à des produits régionaux, de saison et bio : ce sont des critères non-négociables pour l'entreprise.

Est-ce que la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre de la RATP intègre celles des constructions, infrastructures ? Ses émissions indirectes (Scope 3) ?

Les scopes 1, 2 et 3 sont pris en compte dans la comptabilisation des émissions de GES de la RATP, qui travaille en parallèle à améliorer la comptabilité carbone de ses achats et donc celle de ses émissions indirectes.

Est-ce que l'hydrogène est une solution envisageable pour décarboner l'offre de transports de la RATP ?

S'il n'est à ce jour pas possible de généraliser le recours à l'hydrogène, la RATP expérimente actuellement cette solution, comme elle a pu le faire sur l'électrique par le passé.

Comment inciter davantage d'entreprises à s'engager en faveur de la neutralité carbone ? Comment changer la culture économique des entreprises ?

Selon les intervenants de cette table ronde, l'enjeu derrière cette question est de marier création de valeur et engagement en faveur de la neutralité carbone. A ce sujet, ils se sont exprimés favorablement à la mise en œuvre de ruptures, qui nécessitent de sortir de l'approche « des petits pats » face à la nécessité impérieuse de s'engager en faveur du ZEN.

Le recours au numérique est-il un « levier empoisonné » pour engager les entreprises dans la transition bas carbone ?

Derrière cette question, se pose celle de savoir si la décarbonation doit passer par la dématérialisation, alors même que la dématérialisation entraîne une augmentation des flux de matières, la construction d'infrastructures, de data center tout en ayant des impacts positifs en faveur de la neutralité carbone. A ce sujet, la RATP veille à prendre en compte les impacts du numérique dans le cadre du projet de transformation digitale de l'entreprise. Un travail est mené pour réduire l'impact environnemental de l'activité numérique, avec par exemple un projet à l'étude de récupération de chaleur d'un data center. Par ailleurs, les impacts

positifs du numérique ne doivent pas être négligés : son recours facilite et améliore le suivi et la réduction des consommations d'eau et d'énergie des stations RATP. C'est un outil qui peut permettre de réduire les émissions de GES, même si une attention particulière doit être portée à son utilisation afin d'éviter d'éventuels effets rebond.



L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA TRANSITION BAS-CARBONE DES ENTREPRISES

Synthèse des propos de **Edouard FOURDRIN**, coordinateur de l'initiative ACT, ADEME ; **Hélène QUILLIEN**, Cheffe de projet Diag Eco-Flux, Bpifrance ; **Olivier TOUZE**, Directeur qualité et développement durable, Groupement Les Mousquetaires

L'INITIATIVE ASSESSING LOW CARBON TRANSITION « ACT » DE L'ADEME

Inscrite à l'agenda de l'action portée par la convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique, l'initiative ACT est internationale. Elle est née avec la COP 21 qui s'est tenue à Paris et est développée en France par l'ADEME avec l'appui de la CDP et Climate-KIC.

Deux constats fait par l'ADEME l'ont guidée dans le portage de l'initiative ACT qui vise à outiller les entreprises sur la transition bas carbone. Tout d'abord, si l'ADEME a accompagné la réalisation de nombreux bilans d'émissions de GES d'entreprises, ceux-ci sont nécessaires mais non suffisants pour s'inscrire dans la trajectoire bas carbone qui ne repose pas uniquement sur la réduction des émissions. Par ailleurs, alors que de nombreuses entreprises prennent des engagements relatifs à leurs émissions de GES, la question s'est posée de savoir si ces engagements sont alignés avec les trajectoires bas carbone.

ACT évaluation vise à répondre à ces constats en évaluant la stratégie de transition bas carbone des entreprises, ainsi que leur dynamique de réduction des émissions de GES. Pour ce faire, 5 questions évaluatives portant sur la transition bas carbone ont été définies :

- 1) Que l'entreprise prévoit-elle de faire ?
- 2) Comment prévoit-elle d'y arriver ?
- 3) Que fait-elle déjà ?
- 4) Qu'a-t-elle récemment entrepris ?
- 5) Quelle est la cohérence de l'ensemble ?

A partir des réponses à ces 5 questions, un score ACT est construit sur la base de 3 notes : une note de performance, une note d'évaluation et une note de tendance.

Alors qu'ACT évaluation vise à évaluer sa stratégie de transition bas carbone, un nouveau dispositif a récemment vu le jour : ACT Accompagnement qui vise à accompagner des entreprises moins avancées en la matière, et leur permettre de définir leur stratégie et plan d'action. 5 étapes sont associées à ce dispositif, elles sont composées de différentes actions impliquant plusieurs niveaux stratégiques. Ces étapes portent sur la réalisation d'un état des lieux, l'identification d'enjeux et défis pour l'entreprise, le développement d'une vision de l'entreprise et la définition d'une stratégie, associée à des objectifs et déclinée dans un plan d'action à mettre en œuvre. En parallèle, l'ADEME travaille avec Bpifrance à la mise en œuvre d'un Accélérateur transition.

MASSIFIER L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA NEUTRALITE CARBONE

Face à l'ambition de massifier le processus ACT et les dispositifs destinés à la transition des entreprises, le rôle de l'ADEME est de proposer des outils adaptés, mettre en place un écosystème d'acteurs ainsi que de soutenir financièrement les projets. Des aides financières sont prévues pour les entreprises qui souhaitent s'engager dans les programmes ACT évaluation et ACT accompagnement¹. Le volet « tremplin pour la transition écologique des PME » du plan de relance de 2020 propose également des aides financières et avantages pour les PME qui souhaitent participer aux programmes ACT.

Sur l'ambition de massification, la compréhension des freins au passage à l'acte des entreprises est par ailleurs primordiale. L'enquête réalisée par Bpifrance Le Lab « Les dirigeants de PME-ETI face à l'urgence climatique » rend compte de ces freins tout en

¹ Voir ce document pour retrouver le détail des aides financières : <https://www.arec->

soulignant que 86% des dirigeants interrogés ont conscience de l'urgence climatique et de la nécessité à agir. Trois principaux freins à la réduction des émissions de carbone sont identifiés par les dirigeants : des manques de moyens financiers, l'absence de solutions technologiques, et le manque relatif de reconnaissance du client.

L'ACCOMPAGNEMENT DE BPIFRANCE AU SERVICE DE LA TRANSITION BAS CARBONE DES ENTREPRISES

L'offre d'accompagnement de Bpifrance dédiée à la transition écologique des entreprises est au cœur du plan climat porté par Bpifrance et la Banque des Territoires, dans le cadre du plan de relance. Au travers du plan climat, Bpifrance propose aux entreprises des solutions de financement, d'investissement et un panel d'offres d'accompagnement pour les soutenir dans leurs démarches de transition et de décarbonation.

Dans le cadre de son offre d'accompagnement - qui monte en puissance - Bpifrance travaille avec l'ADEME et propose différents dispositifs pensés pour être progressifs selon l'état d'avancement des structures dans leur démarche de décarbonation :

- Des **modules de formation e-learning** pour les dirigeants d'entreprises. Ces modules accessibles et gratuits visent à favoriser la montée en compétences et connaissances sur les thématiques de la transition.
- Un **climatomètre** pour engager des démarches d'autoévaluation des entreprises sur leur maturité environnementale et démarches de transition.
- Le **VTE Vert** pour engager les forces vives (jeunes diplômés) vers des missions climat.
- Le **Diag Eco-flux** pour réaliser un diagnostic des flux de l'entreprise et mettre en place un plan d'action adapté pour les maîtriser. Ce dispositif est porté en partenariat avec l'ADEME et vise à permettre aux entreprises de réaliser des économies durables sur les ressources énergétiques, en eau, matières premières et déchets, et ainsi limiter leur impact environnemental. Parmi les actions mises en œuvre dans le cadre du Diag Eco-Flux et validées par les clients, peuvent être citées l'installation d'un système d'éclairage performant, la réduction de fuites d'air comprimé ou la formation à l'éco-conduite.
- **L'Accélérateur de transition** : un programme qui vise à accompagner une promotion d'entreprises en matière de transition énergétique ou de décarbonation (d'ici octobre 2021).

LE DIAG ECO-FLUX

90% des clients sont satisfaits de l'accompagnement et le recommandent aux entreprises de leur région

200 € HT / an / salarié d'économies réalisées en moyenne

Tarif (valable jusqu'à fin 2021) du Diag Eco-Flux, qui inclut une subvention de l'ADEME à hauteur de **75%** du prix réel du programme : 1000€ HT pour un site avec un effectif de 20 à 49, 1500€ HT pour un effectif de 50 à 250 salariés.

En complément de ces dispositifs d'accompagnement, les entreprises, qu'elles soient pionnières de démarches de transition ou souhaitant s'engager sur cette voie, peuvent rejoindre la communauté du Coq Vert qui fédère et met en relations une diversité d'entreprises.

LE GROUPEMENT LES MOUSQUETAIRES FACE A L'ENJEU DE NEUTRALITE CARBONE

Le Groupement Les Mousquetaires, spécialisé dans la distribution de produits alimentaires et non-alimentaires, s'est lancé dans la démarche ACT. Il possède des particularités impactantes au regard de cette démarche :

- La logistique du groupe est intégrée, lui permettant notamment d'agir sur le transport de ses produits ;
- Il détient 60 usines lui permettant de contrôler au plus près la qualité des produits de ses marques ;
- Le groupement repose sur une économie collaborative où chaque enseigne appartient à un chef d'entreprise qui en est le propriétaire, ce qui soulève des enjeux de mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Avant de participer à la démarche ACT, le groupe s'engageait déjà dans la décarbonation de ses activités (réalisation de bilans carbone, d'économies d'énergie, mise en place de norme ISO 50001, la reverse logistique des déchets, etc.). La participation à ACT revêt le caractère de projet d'entreprise pour le groupe, qui souhaite impliquer l'ensemble de ses entités pour répondre à l'objectif qu'il s'est fixé de réduction de 55% de ses émissions de GES d'ici 2030. La première étape de cette démarche est la réalisation d'un état des lieux afin d'améliorer la vision du groupe sur ses émissions carbone. La participation au programme ACT doit permettre au groupe de formaliser le cap à suivre pour l'ensemble de ses entités, apporter un socle méthodologique et engager l'ensemble des acteurs sur la trajectoire de la décarbonation. La mobilisation des acheteurs,

marketeurs et chefs d'entreprises indépendants du groupe est un enjeu majeur à ce jour pour la direction du groupe en charge de la mobilisation :

- Des formations vont être proposées aux collaborateurs et aux acheteurs.
- A destination des responsables de magasins, une plateforme RSE est mise en œuvre pour leur

proposer des indicateurs et faciliter le monitoring de leurs activités.

- Un label commerçant responsable est également mis en place pour renforcer la sensibilisation, l'implication et la mobilisation des chefs d'entreprise.

SYNTHESE DES ECHANGES AVEC LA SALLE

Quels moyens (temps, ressources internes) les entreprises doivent-elles octroyer pour réaliser la démarche ACT évaluation ?

Selon les estimations de l'ADEME, une fourchette de 5 à 10 jours hommes est nécessaire pour réaliser la collecte des données utilisées pour l'état des lieux du dispositif. Les entreprises doivent également prévoir du temps pour échanger avec l'évaluateur du programme. A ce coût en temps humain, s'ajoute le coût financier de la participation à la démarche. Les entreprises peuvent par ailleurs avoir recours à des prestataires extérieurs pour les accompagner en parallèle.

La mobilisation des responsables des magasins du groupe les Mousquetaires et de ses fournisseurs en faveur de la décarbonation est-elle volontaire ou obligatoire ?

Si la direction du groupe fixe un cap à suivre, la participation et la mobilisation des chefs d'entreprise en faveur de la décarbonation de leurs activités reposent sur du volontariat. Les perspectives de réalisations d'économies financières via les actions d'économie de ressources sont des leviers importants pour faire adhérer les dirigeants d'enseigne aux démarches de neutralité carbone. Concernant les fournisseurs, ils se mobilisent d'eux-mêmes en faveur de l'amélioration de l'impact environnemental de leur produit, au regard de la forte demande sociétale actuelle sur ces sujets. Par ailleurs, comme le groupe dispose d'usines qui produisent une partie de ses produits, il peut directement contrôler et agir pour améliorer leur empreinte environnementale.

L'offre de VTE Vert proposée par Bpifrance est-elle ouverte aux collectivités ?

Les VTE Verts sont à ce jour réservés aux entreprises.

Quels sont à ce jour les résultats du dispositif ACT ? Combien d'entreprises sont accompagnées ?

Alors qu'ACT est une initiative internationale, avec un programme volontaire français qui s'inscrit dans cette démarche, une dizaine d'entreprises ont été accompagnées en 2019, année de son lancement. Une trentaine d'entreprises ont été accompagnées en 2020 et ce chiffre s'élève à plus de 220 si l'ensemble des entreprises engagées dans l'initiative, par le développement méthodologique, l'appui au programme, etc. sont comptabilisées. La transition bas carbone devient un sujet de plus en plus central qui se traduit par des demandes et sollicitations croissantes d'accompagnement sur ces sujets, laissant présager un essor du dispositif ACT.

Quels sont les dispositifs sur l'éco-conception de l'ADEME ?

Alors que les entreprises qui ont engagées des initiatives en faveur de l'éco-conception sont valorisées par l'évaluation ACT lorsqu'elles participent au programme, l'ADEME dispose d'un service dédié à l'éco-conception. Des appels à projet nationaux sont régulièrement lancés afin de développer des méthodologies innovantes en matière d'éco-conception, spécifiques à des filières par exemple. Par ailleurs, via les financements qu'elles proposent, les Directions régionales de l'ADEME accompagnent des entreprises sur ces sujets.

A quel horizon le groupement les Mousquetaires sera-t-il neutre en carbone ?

Le premier cap à franchir pour le groupement est la réussite de l'objectif fixé de réduction des émissions de GES de 55%. Plusieurs enjeux et challenges sont identifiés par le groupe pour répondre à cet objectif de réduction des émissions et s'inscrire dans la trajectoire bas carbone : impliquer l'ensemble des acteurs dans cet objectif en leur donnant les moyens de participer à la démarche à leur échelle, engager des réflexions sur

la compensation des émissions liées à la digitalisation, proposer des produits avec un faible impact environnemental en lien avec le projet d'un affichage environnemental développé sur la base d'un référentiel.

Les dispositifs présentés (de l'ADEME et Bpifrance) permettent-ils d'accompagner des entreprises à leur création ?

L'ADEME œuvre pour accompagner des entreprises sur des sujets environnementaux. Un projet de création d'entreprise avec une composante environnementale pourra logiquement bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME. De son côté, Bpifrance place au cœur de ses activités l'appui à la création d'entreprises et d'activités, ainsi que le soutien à l'innovation.



L'ENJEU DE LA NEUTRALITE CARBONE POUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Synthèse des propos de **Sylvain LECLANCHER**, Adjoint à la Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Entreprises et Emploi, Région Ile-de-France

La question de l'intégration de la neutralité carbone dans les politiques économiques de la Région Ile-de-France, relativement faible à ce jour, est à mettre en relation avec la crise actuelle de la COVID 19 et ses impacts profonds sur les entreprises et leurs activités. Une transformation des politiques publiques actuelles doit avoir lieu pour agir face aux impacts de la crise sanitaire et intégrer pleinement la neutralité carbone aux politiques publiques régionales de développement économique. Pour ce faire, la région Île-de-France identifie trois actes d'intervention.

Tout d'abord, dans le cadre du plan de relance de 2020, 640 millions d'euros sont consacrés au développement économique et à l'innovation. Plus d'un tiers des entreprises franciliennes ont été aidées dans le cadre du plan de relance. La Région est notamment intervenue dans le soutien à l'innovation et dans le redémarrage d'activités : relocalisation d'unités de production, modernisation et transformation des systèmes de production. Plusieurs exemples de projets soutenus en prise avec les enjeux de neutralité carbone peuvent être cités :

- WIND MY ROOF (Vincennes) : solution d'électricité décentralisée grâce à l'énergie du vent, pour augmenter l'autonomie énergétique de bâtiments et réduire leurs émissions de CO₂.
- Solvay (Aubervilliers) : le projet « batterie du futur » permettra le développement de nouvelles batteries automobiles.
- Turbotech (Toussus-le-Noble) : système propulsif hybride permettant de remplacer une

grande partie des batteries par un générateur d'énergie électrique

Deuxièmement, dans le cadre de la COP régionale qui s'est tenue en septembre 2020 et des 192 propositions pour une Région « ZEN, ZAN et circulaire », plusieurs mesures sont en prise avec les enjeux de développement économique et de neutralité carbone. Parmi ces mesures, peuvent être citées la création de 2000 nouveaux lieux de télétravail, la déclinaison d'un dispositif Innov'up climat pour financer des projets d'innovation d'entreprises en matière de développement durable ou encore la mise en place d'une aide aux TPE, PME et ETI pour favoriser l'installation de panneaux solaires.

Le troisième acte porte sur la formalisation et la traduction opérationnelle de l'enjeu de neutralité carbone dans les politiques économiques de la Région. La future stratégie régionale de développement économique et d'innovation 2022-2027 doit être élaborée, sauf changement de calendrier, en 2021-2022. Au regard du caractère prescripteur de cette stratégie pour les actions des collectivités en matière de développement économique, la Région pourrait faire de la neutralité carbone un élément central de cette stratégie. L'un des enjeux de son élaboration sera d'intégrer les ambitions fortes qui sont ressorties de la COP régionale et de la mettre en lien avec la Stratégie régionale 2020-20230 pour l'économie circulaire en Ile-de-France.



SUITE DU CYCLE DE RENCONTRES

Cette rencontre sera suivie de 3 autres sessions permettant d'appréhender la question de la neutralité carbone sous des angles thématiques et sectoriels :

#4. Préserver et renforcer la séquestration carbone

15 avril 2021

#5. Aménagement et bâtiment, opérer une vraie transition bas carbone

6 mai 2021

#6. Mobilités ZEN : se déplacer moins ou se déplacer autrement ?

27 mai 2021

POUR ACCEDER AU REPLAY DE LA RENCONTRE #3 :

<https://www.arec-idf.fr/zero-emissions-nettes-en-ile-de-france.html>

